

MOBILITE INTERNATIONALE
de FORMATION et d'ENSEIGNEMENT pour les TOUS les PERSONNELS
BIATSS, Enseignant, Enseignant chercheur
de la Faculté des Sciences et d'Ingénierie

Le programme ERASMUS + n'est pas que pour les étudiants !

Que vous soyez BIATSS, Enseignant ou Enseignant-chercheur, vous pouvez bénéficier grâce au programme Erasmus+ d'une expérience de quelques jours dans une université européenne et, pour cette année, à la Korea Advanced Institute of Science and Technology (KAIST).

PARTENAIRES

Europe : tous les pays partenaires de la Charte Erasmus+

Hors Europe : Korea Advanced Institute of Science and Technology (KAIST), Corée du Sud.

TYPES D'ACTIVITES

1) Mobilité de Formation

Selon le projet et le programme défini, les objectifs varient :

- permettre l'acquisition de connaissances, de savoir-faire ou de compétences pratiques à partir d'expériences d'universités étrangères ;
- améliorer ses compétences linguistiques ;
- aider au développement de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur.

Cette mobilité s'adresse à tout le personnel d'un établissement d'enseignement supérieur (personnels administratifs, techniques, enseignants, enseignants-chercheurs, etc.). Elle vous permet d'effectuer, sur une durée de 2 à 5 jours (Europe) ou de 5 à 12 jours (KAIST), une mobilité de formation dans un établissement, une entreprise ou un organisme de formation d'un autre pays.

Pour l'Europe : à la différence des autres mobilités Erasmus+ l'existence d'un accord n'est pas nécessaire pour participer à une mobilité de formation. Vous pouvez :

☞ soit vous mettre en contact avec un établissement, une entreprise ou un organisme de formation à l'étranger et lui proposer un programme de mobilité détaillant les points suivants :

- les principaux objectifs de la mobilité
- si l'activité de formation vise à développer des compétences dans le domaine de la pédagogie et/ou de la conception de programmes éducatifs
- la valeur ajoutée de la mobilité (en termes de stratégie de modernisation et d'internationalisation des établissements impliqués)
- les activités à réaliser
- les résultats et impact attendus (par exemple sur l'évolution professionnelle du personnel et des deux établissements)

☞ soit candidater pour une formation proposée par des partenaires européens (Erasmus+ STT : *STaff Training Mobility*) en allant sur la liste des staff weeks proposées en Europe sur le site Imotion : <http://staffmobility.eu>.

Pour KAIST : vous devez contacter et proposer votre projet de formation directement auprès du service de la KAIST qui vous intéresse.

2) Mobilité d'Enseignement

Pour l'Europe : les enseignants-chercheurs désireux de partir enseigner à l'étranger dans l'un des pays éligibles au programme Erasmus+ doivent préalablement avoir signé un contrat bilatéral Erasmus+ STA (*Staff Teaching Assignments*) avec l'établissement partenaire étranger pour l'année concernée, et dans leur discipline.

Cette mobilité est ouverte aux missions d'enseignement d'au moins 8 heures et d'une durée de 2 à 5 jours. Il s'agit de dispenser des cours, en général de courte durée, intégrés dans le programme officiel de l'établissement partenaire.

Vous pouvez vous reporter à la carte des accords de coopération <https://sorbonne.moveonfr.com/publisher/1/fra> afin de vérifier l'existence d'un accord bilatéral Erasmus STA dans « Programme de mobilité » dans votre discipline.

Pour KAIST : tous les départements de formation de la KAIST

DUREES ET PERIODES DE LA MOBILITE

	Période éligible	Durée de la mobilité financée	Durée indemnisée au titre de la mobilité de formation
Mobilité en Europe	01/01/2020 au 15/09/2020	2 à 5 jours (hors voyage)	les jours travaillés (+ éventuellement les jours de voyage)
Mobilité hors Europe	01/01/2020 au 15/07/2020	5 à 12 jours (hors voyage)	les jours travaillés (+ éventuellement les jours de voyage)
Les week-ends et jours fériés ne sont pas comptabilisés SAUF s'ils sont travaillés ou correspondent à des jours de voyage.			

BOURSE ERASMUS+

L'allocation Erasmus+ est fonction du pays pour les frais de séjour, et de la distance pour les frais de voyage, sous réserve des factures produites.

Frais de séjour

Le programme Erasmus+ répartit les pays participant au programme en 4 catégories selon le niveau du coût de la vie dans chacun de ces pays et module les taux de bourse suivant cette classification.

Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de **montants fixes**.

	Pays de destination	Taux journalier jusqu'au 14 ^e jour d'activité
Groupe 1 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie élevé</i>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	119 €

Groupe 2 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie moyen</i>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	106 €
Groupe 3 <i>Pays participant au Programme avec un coût de vie bas</i>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	92 €
Groupe 4 Hors Europe	KAIST	180 €

Frais de voyage

La contribution aux frais de voyage porte sur les trajets « aller et retour » vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur la base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous. Attention, seul le trajet aller doit être pris en compte dans la détermination de la distance et du taux.

Un outil de calcul de la distance a été développé par la Commission et doit impérativement être utilisé:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/distance-calculator_fr

Distance km	Taux
10-99 Km	20€
100-499 Km	180€
500-1999 Km	275€
2000-2999 Km	360€
3000-3999 Km	530€
4000-7999 Km	820€
Plus de 8000 Km	1 500€

Nous disposons chaque année d'un nombre de places limité pour financer ces mobilités de formation et d'enseignement. Une commission d'étude de vos demandes aura lieu début mars 2020.

Rappel des périodes éligibles de la mobilité : **avant le 15 juillet 2020 pour KAIST et avant le 15 septembre 2020 pour l'Europe**

Merci d'envoyer vos candidatures avant le **1^{er} mars 2020** à **Marie-Laure LEBRUN** et de **compléter le formulaire en ligne** : <https://sorbonne.moveonfr.com/form/5e3ab1e982bf050867278654/fra>.

Votre candidature comprendra :

- le *Workplan* ci-joint complété (mobilité de formation = STT, mobilité d'enseignement =STA) : signature requise du candidat et du supérieur hiérarchique. La signature du Bureau de la Mobilité Internationale et de l'établissement d'accueil ne seront requises qu'en cas de mobilité ;
- la lettre d'invitation de la structure qui vous accueillerait dans le cadre d'un stage/mobilité « sur mesure » (hors liste des stages proposés sur le site <http://staffmobility.eu>) ;

Marie-Laure LEBRUN

Marie-Laure.Lebrun@sorbonne-universite.fr

DFIPVE Mobilité internationale

Case courrier 604

Tour Zamansky bureau 207.